

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 15 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **BUDGET COMMUNE 2015 – Travaux bâtiments communaux**
Ouverture de crédits - section d'Investissement
- ⇒ **BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – Installation d'une pompe FLYGT**
Ouverture de crédits - section d'Investissement
- ⇒ **Centre de Gestion des Vosges – Service médecine et prévention**
- ⇒ **SDANC – Demandes d'adhésion et de retrait**
- ⇒ **Participation communale aux divers centres aérés**
 - **Informations diverses**

Convocation adressée le : 9 janvier 2015

Présents : L'ensemble des membres du Conseil Municipal

Secrétaire : Mme Marie-Paule MASSON

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à respecter une minute de silence en la mémoire des victimes de l'attentat du 7 janvier au journal Charlie Hebdo et des événements du 8 et 9 janvier 2015.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2014.

N° DCM 01/2015	<u>BUDGET COMMUNE 2015</u> <u>Ouverture de crédits – section d'Investissement</u> <u>Travaux bâtiments communaux</u>
--------------------------	---

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus en mairie courant décembre pour les travaux sur les bâtiments communaux. Deux sur trois vont être destinés à la location ; le premier pour la création d'un salon de coiffure place de l'église et le second pour l'ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles tandis que le troisième est destiné à l'installation de la bibliothèque représentant un montant de 6 292,60 € (Ets VILLELEC 3 446.40 € + AZ AGENCEMENT 1 776.00 € + FRED'EAU 1 070.20 €).

Afin de pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget, Mme le Maire propose l'ouverture de crédits correspondants à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **ACCEPTE** l'ouverture de crédits, en investissement comme suit :

Article 21318 Autres bâtiments publics 6 300.00 € (arrondi)

PRECISE que le montant sera repris au budget primitif 2015.

N° DCM 02/2015	<u>BUDGET ASSAINISSEMENT 2015</u> <u>Ouverture de crédits – section d'Investissement</u> <u>Station d'épuration</u>
--------------------------	--

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du devis établi par l'entreprise TOUSSAINT reçu le 7 janvier 2015 pour la fourniture et la pose d'une pompe FLYGT pour un montant de 4 615,20 €.

Afin de pouvoir régler cette dépense avant le vote du budget, Mme le Maire propose l'ouverture de crédits correspondants à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **ACCEPTE** l'ouverture de crédits, en investissement comme suit :

Article 2315 Installation, matériels et outillage techniques 4 620,00€ (arrondi)

➤ **PRECISE** que le montant sera repris au budget primitif 2015.

N° DCM 03/2015	<u>CENTRE DE GESTION DES VOSGES</u> <u>Convention - Service de médecine de prévention</u>
--------------------------	---

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges gère un service « santé sécurité au travail » qui comprend un pôle « médecine préventive ».

Mme le Maire propose l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail géré par le Centre de Gestion à compter du **1^{er} janvier 2015**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à compter du **1^{er} janvier 2015** à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion des Vosges,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention proposée en annexe, précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2015.

N° DCM 04/2015	<u>SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> <u>DEMANDES D'ADHESIONS ET DE RETRAIT</u>
--------------------------	---

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des courriers de M. le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésions des collectivités suivantes :

Adhésions :

- Rocourt
- Villoncourt
- Plombières les Bains
- Moncel sur Vair
- Celles sur Plaine
- Hergugney
- Repel

Retraits :

- Monthureux le Sec
- Aulnois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les demandes d'adhésions et de retraits des collectivités précitées.

N° DCM 05/2015	<u>PARTICIPATION COMMUNALE AUX DIVERS CENTRES AERES, COLONIES DE VACANCES EXERCICE 2015</u>
--------------------------	--

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale annuelle aux divers centres aérés, colonies de vacances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de reconduire pour l'année 2015, dans les mêmes conditions que l'année précédente, sa participation communale de **33 €/An/Enfant** (âgé de 3 à 16 ans) aux différents centres aérés, colonies de vacances, activités socioculturelles, extra-scolaires, ceci durant cinq jours consécutifs minimum. (Il est rappelé que cette prise en charge ne peut pas être accordée dans le cadre des activités scolaires).

INFORMATIONS DIVERSES :

Affouages :

M. Nicolas HAYOTTE, 2^{ème} adjoint, signale qu'un affouagiste a contesté le prix du stère de bois de 11,31 € TTC, prétendant que son lot contenait trop de bouleau. M. Nicolas HAYOTTE explique que cette année les lots étaient diversifiés même s'ils étaient composés d'un peu plus de bouleau qu'à l'habitude. Il rappelle de plus que les lots sont attribués par tirage au sort.

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif actuel (11,31 €/stère) quelles que soient les essences de bois, en rappelant que la qualité des lots dépend des parcelles, elles-mêmes liées au plan d'aménagement de la forêt sous contrôle de l'ONF.

Association des Communes Forestières

Madame le Maire fait part d'un courrier de l'association annonçant un nouveau plan d'aménagement forestier, en lien avec l'ONF. Ce nouveau plan ne concerne pas la commune de Domèvre sur Avière, qui a un plan d'aménagement forestier en cours s'étalant jusqu'en 2020.

Déneigement :

Mme le Maire rappelle que le déneigement est effectué par Monsieur Dominique AZIER pour les communes de Domèvre sur Avière, Oncourt et Thaon-les Vosges. Une convention établie en 2008 prévoyait de rétribuer Monsieur Dominique Azier à raison de 50 € HT / heure.

Mme le Maire informe de l'évolution du tarif de l'heure de déneigement qui passe à 65 € TTC/heure.

Elle indique que la convention sera revue en collaboration avec les Maires de Oncourt et Thaon les Vosges au vue des éléments donnés par M. Dominique AZIER.

Sel de déneigement :

Mme le Maire informe que des personnes du village l'ont interpellée pour obtenir du sel de déneigement, Mme le Maire leur a répondu que la commune ne donnait pas de sel de déneigement, que chacun devait s'approvisionner. Le Conseil est d'accord avec cette réponse.

Rénovation salle de Classe :

Mme le Maire tient à remercier les bénévoles (Messieurs Jean-Pierre HUGUENIN, Jean-Maurice THAILLARD, Claude LHUILLIER et Nicolas HAYOTTE) pour leur implication dans la réhabilitation de la salle de classe en bibliothèque.

Commission bibliothèque :

M. Julien POTHIER informe que la commission bibliothèque se réunira le lundi 19 janvier à 10h en présence de Mesdames Marie-France PERRIN et Carole SCHAER, représentantes de la MDV (Médiathèque Départementale des Vosges). Cette réunion a pour objectifs de définir les bases d'une politique de lecture publique sur la commune de Domèvre sur Avière et principalement de construire un projet d'aménagement de la bibliothèque municipale dans le nouveau local.

Location de la salle polyvalente

M Claude LHUILLIER, 1^{er} adjoint, fait part des plaintes des riverains à propos des nuisances sonores et parfois matérielles occasionnées lors de soirées organisées par des groupes de jeunes ayant loué la salle polyvalente. À cela s'ajoutent les dégâts constatés à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux.

Il invite les membres du Conseil Municipal à gérer une fois au moins une location de salle avec des jeunes, afin de se rendre compte des difficultés rencontrées.

M. Claude LHUILLIER propose d'imposer la présence des parents lorsque la demande provient d'un jeune qui réside encore au domicile du père ou de la mère et qu'il ne peut pas justifier de revenus personnels. En l'absence des parents, la location sera alors refusée.

Les membres du Conseil acceptent cette décision.

Consultation pour la réalisation de la gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières

Mme le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le lundi 26 janvier à 18H30 à l'Espace Cours à Epinal pour convaincre de l'utilité de la gare de Vandières.

La population est appelée à un vote de consultation le dimanche 1^{er} février 2015.

Mme le Maire informe que le tableau des présences sera envoyé par mail pour la tenue du scrutin du dimanche 1^{er} février 2015.

Conseil d'école primaire à Uxegney

Mme le Maire informe que le conseil d'école de l'école primaire d'Uxegney aura lieu le 5 février 2015 à 18H00 à l'école de Bois l'abbé. Muriel CUENIN se propose d'y représenter la commune.

Rapport d'analyse de l'eau

M. Jean-Maurice THAILLARD, délégué à la Station d'Épuration donne le compte-rendu des analyses des eaux de rejet de la station : elles sont conformes aux normes en vigueur.

Centre de Gestion

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la cotisation additionnelle a augmenté et est passée à 0,2 % au 1^{er} janvier 2015. Elle précise qu'elle était de 0,1 % en 2014.

Conseil Général

Mme le Maire informe du courrier reçu en mairie nous indiquant le nouveau taux de subvention pour l'année 2015 : il baisse de 2% et passe à 28%.

Communauté d'agglomération d'Epinal

Mme le Maire informe que l'instruction des différentes demandes d'urbanisme ne sera plus exercée par les services de la Direction Départementale des Territoires des Vosges à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Trois possibilités s'offrent à nous :

1. soit les instruire nous même
2. soit confier l'instruction à l'Agence Technique Départementale moyennant un coût estimé pour un permis de construire à 150 € ;
3. soit confier l'instruction à la Communauté d'Agglomération moyennant un coût estimé pour un permis de construire à 90 €.

Le coût pour les autres actes d'urbanisme sera alors proportionnel à ce prix de base.

Après discussion, il ressort que les élus de la Commune de Domèvre sur Avière sont favorables à confier l'instruction à la CAE.

Communauté d'agglomération d'Epinal

Mme le Maire informe que la CAE mène actuellement une consultation pour l'acquisition de matériel informatique qu'elle proposera à ses communes adhérentes sous forme de groupement de commandes.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes réparti en neuf lots :

Lot n° 1 = PC

Lot n° 2 = Écrans

Lot n° 3 = Ordinateurs portables

Lot n° 4 = Tablettes

Lot n° 5 = Serveurs

Lot n° 6 = Imprimantes

Lot n° 7 = Vidéoprojecteurs

Lot n° 8 = Téléphones

Lot n° 9 = Accessoires

Communauté d'agglomération d'Epinal

Concernant l'évaluation des transferts des charges, il y a lieu de prendre une délibération. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Pays d'Épinal Cœur des Vosges

M. Jean-Maurice THAILLARD, délégué au Pays d'Épinal – Cœur des Vosges, rend compte des différentes réunions, qui ont eu lieu. Il invite les conseillers intéressés à consulter les comptes rendus en mairie.

Considérant leurs succès, les diners insolites ne se feront plus sous l'égide du Pays d'Epinal mais par une société d'économie mixte (SEM).

Il fait part d'une prochaine réunion qui aura lieu le 22 janvier 2015, où il sera notamment évoqué :

- le changement de statut en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- la construction de la maison du vélo au Port d'Épinal

Bulletin municipal :

M. Yvan RIVAT informe de l'avancée du bulletin et liste les articles manquants. Il propose une réunion de relecture du bulletin le samedi 24 janvier 2015 à 9h.

Le compte-rendu reste à disposition à la mairie pour celles et ceux qui souhaitent le consulter.

Fin de la séance à 21 H 00

199

